

PRITH PDL

Action Maine-et-Loire 2025

AXE 2 – L'EMPLOI ET L'ACCÈS À LA FORMATION

WEBINAIRE 04/07/25

Présentation des acteurs du champ médico-social

Intervenant.es

Isabelle VALEAU – Chargée d'études et Développement - AGEFIPH

Nelly BARBE - Dept. Parcours Chargée de dév. territorial en santé - ARS

Ségolène PINAULT– Directrice Adjointe du pôle handicap – ASEA 49

Jimmy TABAREC– Directeur APAHRC et ESAT Arc en Ciel - ARDESAT

Sandra GIRARD – Directrice du Pôle ISAS - ADAPEI 49

Sophie ACKHAVONG - Responsable de service – VYV3

AGEFIPH

Isabelle VALEAU – Chargée d'études et Développement

Axe du PRITH PDL

Axe 1 du PRITH:

Orientation et Entrée dans la vie active

Sécuriser les parcours des jeunes en situation de handicap à la sortie de scolarité

Favoriser l'élargissement des choix professionnels / améliorer l'orientation professionnelle

Favoriser l'accès des jeunes à un premier emploi et à la formation

Axe 2 du PRITH:

Emploi et Développement des compétences

Favoriser l'accès à l'emploi et mobiliser les employeurs

Favoriser l'accès à la formation pour les DEBOE et les salariés (y compris salariés en EA)

Favoriser les parcours sans couture

Axe 3 du PRITH:

Maintien

Favoriser la prévention de la désinsertion professionnelle et limiter les licenciements pour inaptitude

Favoriser les parcours de reconversion professionnelle

Action 2025 : Liens entre les acteurs du médicosocial et de l'accès à l'emploi

Actions

Thématique

Favoriser
l'interconnaissance
entre les acteurs du
médicosocial et de
l'accès à l'emploi



Phase 1 : Organisation de 2 webinaires courts, visant des présentations mutuelles

- 1 à destination des acteurs du médico-social
- 1 à destination des acteurs de l'accès à l'emploi

Phase 2 : Temps de rencontre en présentiel de type speed-dating

- Présentation et échanges en cercles réduits

Agence Régionale de Santé

Nelly BARBE - Dept. Parcours Chargée de dév. territorial en santé - ARS

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Un cadre législatif en évolution constante

- La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite loi Travail, et son décret d'application n° 2016-1899 du 27 décembre 2016
- La circulaire du 31 décembre 2021
- L'orientation stratégique 3 du Plan Régional de Santé des PDL : Promouvoir collectivement l'autonomie dans une société inclusive
- La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023
- La conférence nationale handicap de 2023

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Le principe d'autodétermination et l'accompagnement sur mesure

- Le principe d'autodétermination
- Des accompagnements personnalisés sur-mesure
- Un devoir collectif pour un parcours de vie sans rupture

Des outils concrets pour une inclusion réussie

- Le plan personnalisé d'accompagnement
- Des réseaux professionnels solides
- L'aménagement de poste
- L'insertion professionnelle dans les Établissements et Services Médico-Sociaux



DITEP - SESSAD Pro

Ségolène PINAULT – Directrice Adjointe du pôle handicap – ASEA 49

ASEA 49

12 établissements et services,

- La protection de l'enfance
- Le médico-social (handicap et soin),
- L'asile
- L'insertion sociale et professionnelle

Près de **600 professionnels** travaillent au sein d'équipes pluriprofessionnelles et participent à l'accompagnement de **6 000 personnes** par an

Pôle Protection de
l'Enfance Établissement

• DAHPE

Pôle Protection de
l'Enfance Milieu Ouvert

• SAEMO
• SIE

Pôle Prévention
Insertion Asile

• Prévention spécialisée 49 et 79
• CAVA
• CADA/HUDA

Pôle Handicap

• IME Le Coteau
• DITEP Le Colombier
• SESSAD des 2 Rives

Pôle Soins

• Centre Françoise Dolto CAMSP
• Centre Françoise Dolto CMPP

DITEP et SESSAD Pro



- ☐ Etablissements et services financés par l'ARS
 - ☐ Alternative et/ ou complémentarité à la scolarité en milieu ordinaire
 - ☐ Nécessite une notification MDA
 - ☐ Triptyque Thérapeutique, éducatif et pédagogique
 - ☐ Fonctionnement en dispositif intégré pour des modalités d'accompagnement
 - souples, modulables, évolutables, ajustables
 - Graduées et complémentaires
 - S'appuyant sur le milieu ordinaire dans toutes les dimensions
- 

Le dispositif intégré

- ☐ délivre des prestations en milieu ordinaire, en accueil de jour, en accueil de nuit à temps partiel ou complet pour toutes les modalités.
- ☐ a une fonction d'Appui ressource auprès de la communauté éducative et des acteurs de droits communs (apporter des réponses aux acteurs du droit commun qui ne sont pas spécialisés, faciliter la gradation des réponses, renforcer les coopérations territoriales...) = formation, conseils, sensibilisation...
- ☐ requiert une autorisation globale délivrée par l'ARS.
- ☐ peut être mono organisme ou multi partenarial sur un territoire donné. Dans ce cas, son fonctionnement en DI est subordonné à la conclusion d'une convention entre les établissements concernés.
- ☐ s'inscrit dans un partenariat large avec des coopérations structurées impliquant l'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées.

DITEP le Colombier

Public

- 30 jeunes pour une file active de 45 / an
- Agés de 13 à 20 ans
- Présentant des troubles du comportement et / ou un handicap psychique
- Capacités cognitives préservées

Localisation

- Activités de journée à Saint Barthélémy d'Anjou
- Internat à Angers (3 appartements en inclusion)

Modalités

- Semi-internat
- Temps plein / temps partiel
- Ambulatoire
- Hors les murs
- Individuel
- collectif

Accompagnement

- la santé somatique et psychique
- L'autonomie
- La participation sociale

Vie scolaire et professionnelle

- Mener sa vie d'élève
- Préparer et mener sa vie professionnelle



SESSAD des 2 Rives

Public

- 30 jeunes pour une file active de 40 / an
- Agés de 12 à 25 ans
- Troubles du comportement
- Handicap psychique
- Trouble du développement intellectuel
- TND / TSA

Localisation

- 1 antenne à Saumur
- 1 antenne à Saint Barthélemy d'Anjou

Modalités

- Ambulatoire
- Individuel
- collectif

Accompagnement

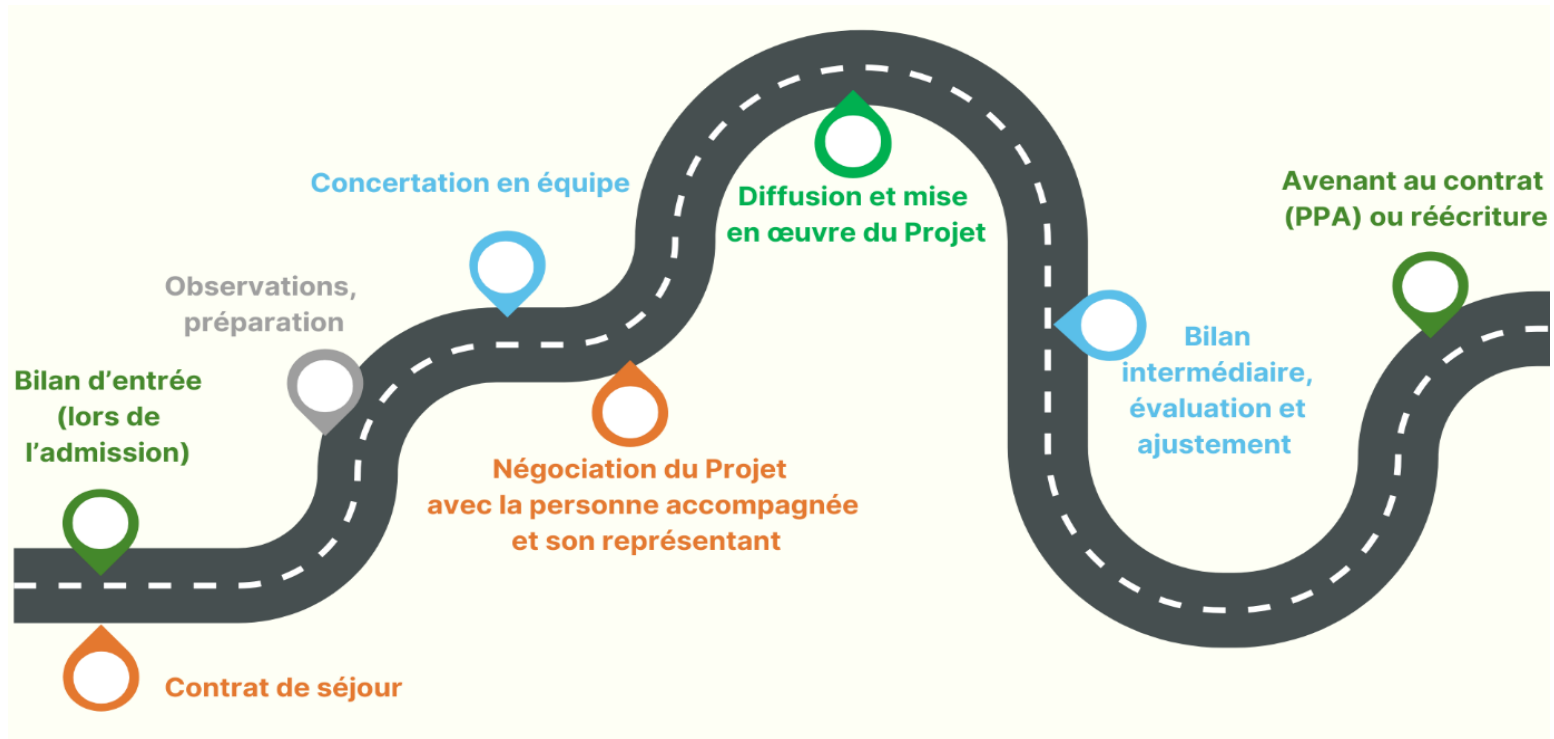
- la santé somatique et psychique
- L'autonomie
- La participation sociale

Vie scolaire et professionnelle

- Mener sa vie d'élève
- Préparer et mener sa vie professionnelle



Le Projet personnalisé



Les réponses apportées

Une finalité : l'accompagnement pour prendre sa place dans la société

Trois Dimensions

Préciser ses attentes,
son projet, ses
objectifs

Développer des
habiletés et des
compétences

Trouver les soutiens
de sa démarche
d'insertion

Une préparation à la poursuite du parcours

Une dynamique de projet
bâtie avec le jeune

Un Projet Personnalisé
d'Accompagnement
débattu avec les parents

Révisé régulièrement

Des rencontres régulières
Des réponses individuelles et collectives

Soins Santé

Groupes de parole
Soins thérapeutiques
Groupe à médiation
Habiletés sociales

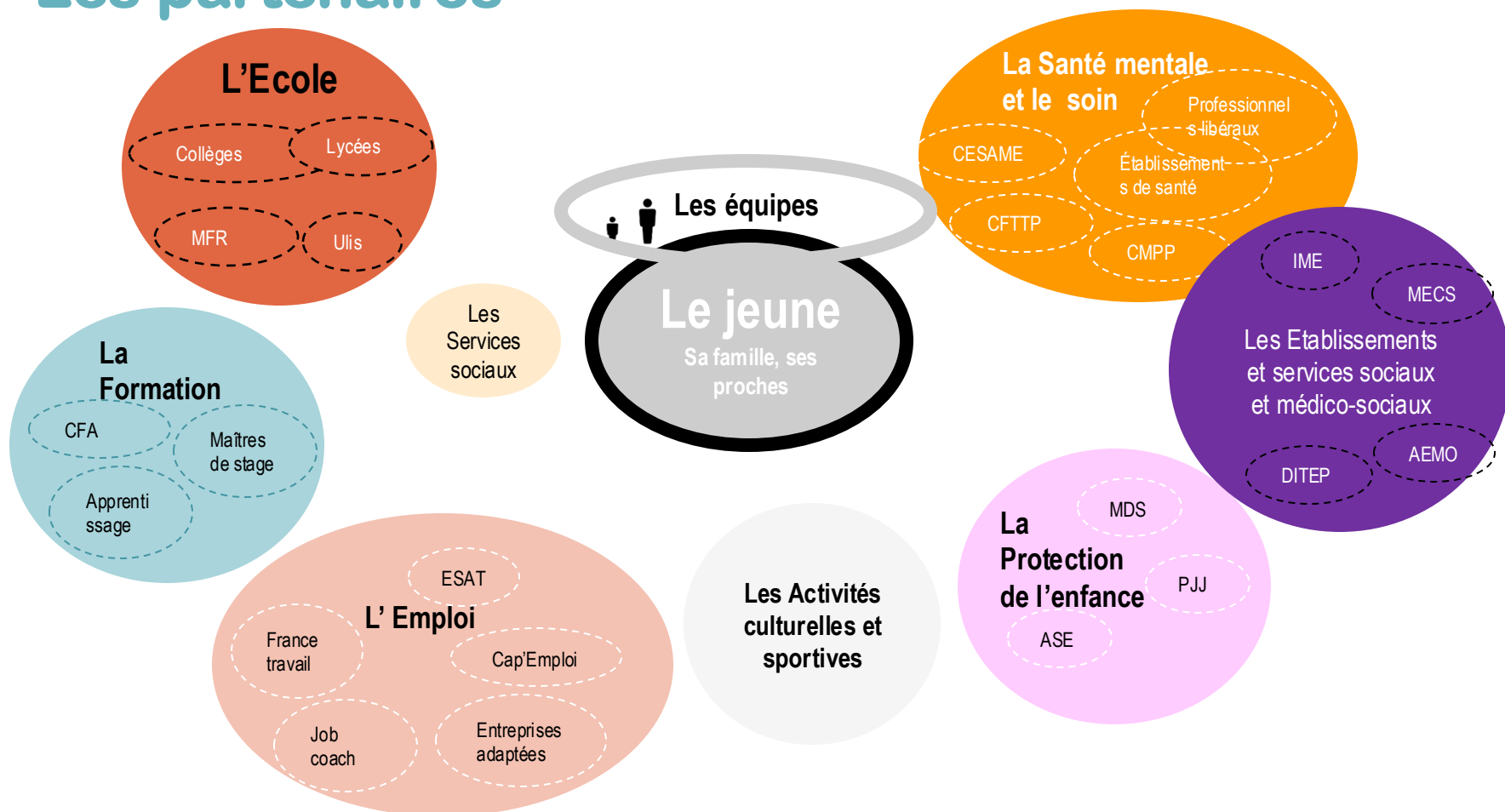
Autonomie

Accompagnement aux
actes essentiel de la vie
quotidienne (hygiène,
mobilité, repas)
Accompagnement à la
communication et aux
relations à autrui
Aide à prendre des
décisions

Participation sociale

Soutien à la scolarité
Aide à l'insertion
professionnelle
Préparation à la vie
professionnelle
Soutien dans les démarches
administratives
Aide à la participation et à la
citoyenneté
Sensibilisation prévention
santé

Les partenaires



Les équipes

SESSAD des 2 Rives

- Directrice
- Directrice adjointe
- Educateur.trice.s
- Orthophonistes
- Psychiatre
- Psychologues
- Secrétaires

Représentants 6,25 ETP

DITEP le Colombier

- Agent de service
- Chef.fe.s de service
- Directrice
- Educateur.trice.s spécialisé.e.s
- Educateur.trice.s techniques spécialisé.e.s
- Infirmier.e
- Moniteur.trice.s éducateur.trice.s
- Orthophonistes
- Ouvrier.ère d'entretien
- Psychiatre
- Psychologues
- Psychomotricien.ne
- Secrétaires
- Surveillant.e de nuit

Représentants 20,89 ETP

Focus sur l'insertion professionnelle



☐ Initiation à la formation professionnelle en interne

- Bois (Angers) / Espaces verts (Angers Saumur)
- Cuisine / Service / Hygiène des locaux (Angers Saumur)
- Eco responsable: recyclerie – tri – valorisation (Angers)
- Blanchisserie (Saumur)
- Sous traitance (Saumur)

☐ Stages

- Individuels ou collectifs
- Encadrés ou en autonomie
- Entreprises ordinaires ou protégées

Contacts

ASEA 49 – Pôle Handicap

**DITEP Le Colombier – SESSAD
des 2 Rives**

19 chemin du Colombier
49181 Saint Barthélemy d'Anjou

Tél : 02 41 18 50 00

itep.colombier@asea49.asso.fr

sessadasea.angers@asea49.asso.fr

www.asea49.fr

IME Le Coteau – SESSAD des 2 Rives

2 rue de la Sénatorerie – BP 77

49426 Saint-Hilaire Saint-Florent cedex

Tél : 02 41 83 24 83

coteau@asea49.asso.fr sessadasea.saumur@asea49.asso.fr www.asea49.fr

Pôle ISAS – ADAPEI 49

Sandra GIRARD – Directrice du Pôle ISAS - ADAPEI 49

LE PÔLE ISAS EN CHIFFRES



Inclusion
Scolaire
Accompagnement &
Soins



au 21/01/2025

DES PROFESSIONNELS

378 salariés dont :

• 323 CDI

• 12 contrats d'apprentissage

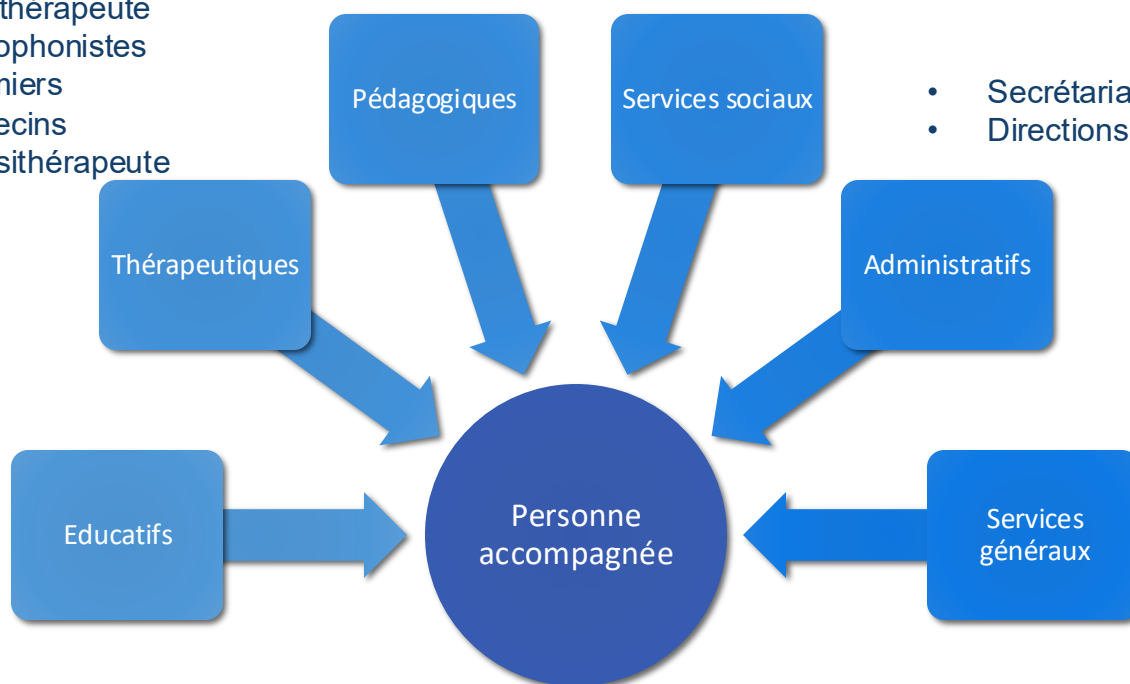
• Enseignants de l'Education Nationale (sous contrat de droit privé) spécialisés ou non, titulaires ou non

• Assistants de Service Social

• (Neuro)Psychologues
• Psychomotriciens
• Ergothérapeute
• Orthophonistes
• Infirmiers
• Médecins
• Kinésithérapeute

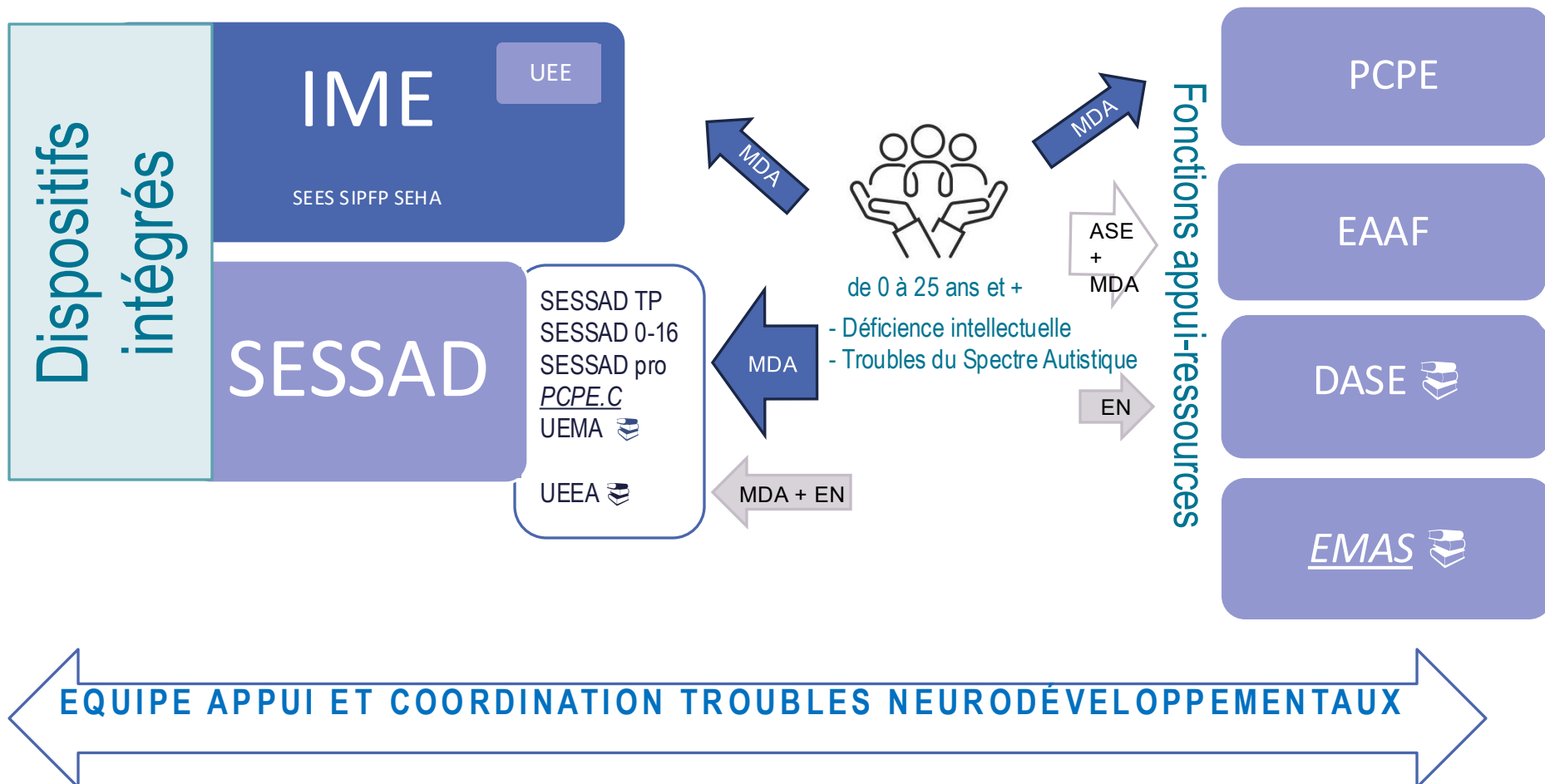
• Secrétariats
• Directions

• AMP/AES
• ME
• ES/ EJE
• CESF
• Moniteur d'atelier
• Éducateurs sportifs
• Éducateurs techniques
• Educateurs scolaires
• Conseiller en insertion professionnelle
• ...



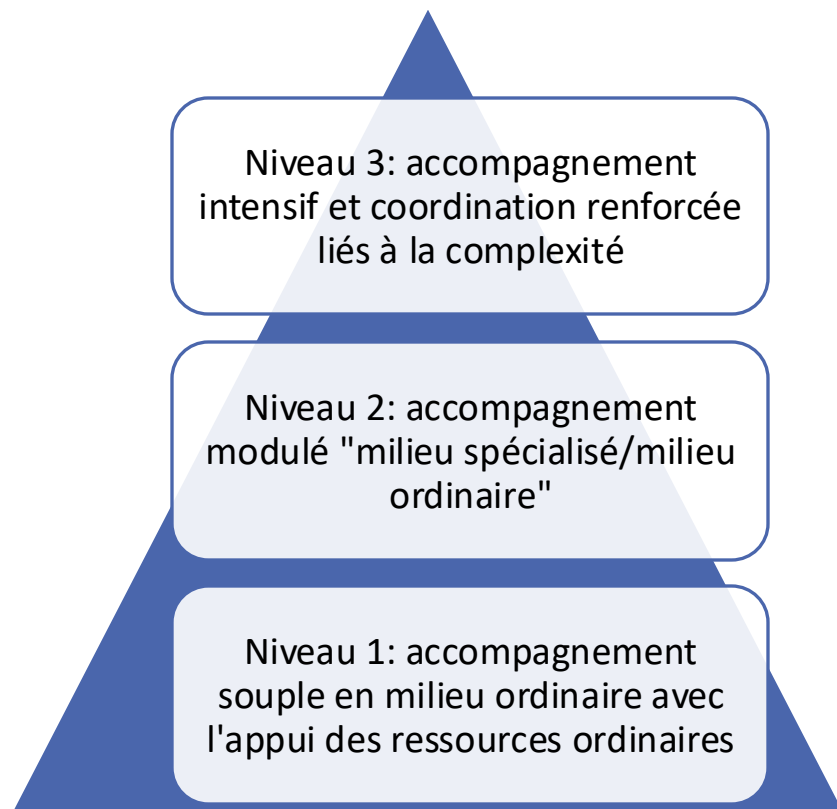
• Agents de service
• Technicien de maintenance
• Surveillants de nuit
• Maîtresse de maison
• ...

Une offre diversifiée



Vers une transition en dispositif intégré DIME

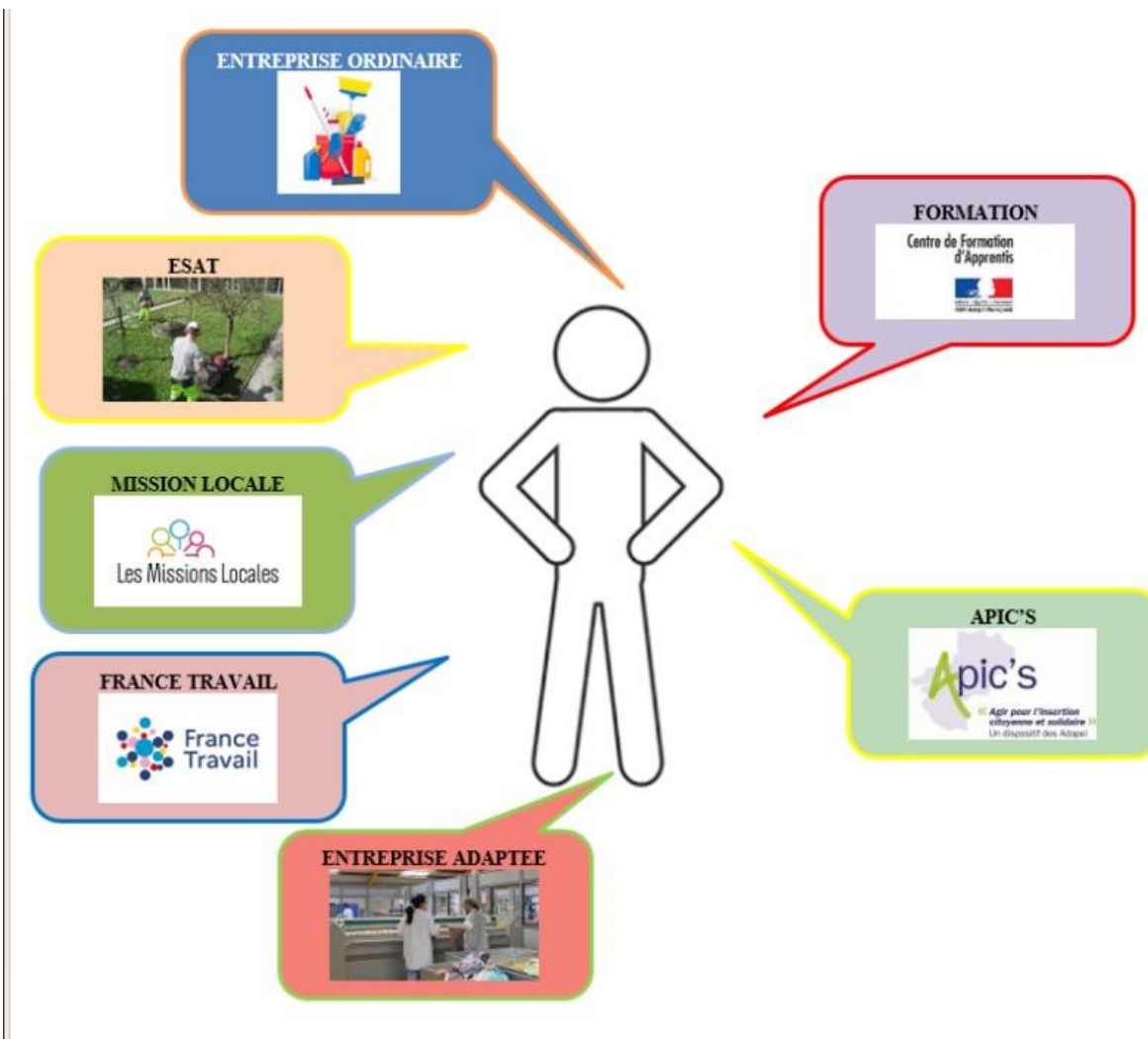
Mettre en synergie
l'ensemble des moyens du territoire
afin de répondre en temps réel
aux besoins des enfants adolescents
en situation de handicap.



Comment préparer sa vie professionnelle future?

Prestations pour préparer la vie d'adulte	
☒ Préparer la vie professionnelle	
	Cette prestation rassemble tous les accompagnements effectués auprès d'une personne en situation d'exercice professionnel pour répondre aux besoins transversaux qu'elle rencontre pour intégrer un travail/emploi et à ses besoins transversaux en matière d'apprentissage.
Actions	<i>Accompagner vers des dispositifs de recherche d'emplois (pôle emploi, cap emploi, missions locales) Réaliser des candidatures vers les entreprises adaptées (EA), ESAT, entreprises</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipe éducative et conseillers en insertion professionnelle

QUELQUES EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT



Glossaire

- CDAPH : *Commission des **D**roits et de l'**A**utonomie des **P**ersonnes **H**andicapées*
- CPOM : *Contrat **P**luriannuel d'**O**bjectifs et de **M**oyens*
- DASE : ***D**ispositif d'**A**ppui à la **S**colarisation des **E**lèves*
- EAAF : ***E**quipe d'**A**ppui aux **A**ssistants **F**amiliaux*
- EACTND : ***E**quipe **A**ppui et **C**oordination **T**roubles **N**euro**D**éveloppementaux*
- EMAS : ***É**quipe **M**obile d'**A**ppui à la **S**colarisation*
- IME : ***I**nstitut **M**édico **E**ducatif*
- MDA : ***M**aison **D**épartementale de l'**A**utonomie*
- PCPE : ***P**ôle de **C**ompétences et **P**restations **E**xternalisées*
- PCPE.C : ***P**ôle de **C**ompétences et **P**restations **E**xternalisées de **C**oordination*
- PDC : ***P**lan **D**éveloppement des **C**ompétences*
- RBPP : ***R**ecommandations de **B**onnes **P**ratiques*
- SEES : ***S**ervices d'**É**ducation et d'**E**nseignement **S**pécialisé*
- SEHA : ***S**ection d'**E**ducation pour enfants avec **H**andicaps **A**ssociés*
- SESSAD : ***S**ervice d'**E**ducation **S**péciale et de **S**oins **A** Domicile*
- SIPFP : ***S**ection d'**I**nitiation et de **P**remière **F**ormation **P**rofessionnelle*
- TSA : ***T**roubles du **S**pectre **A**utistique*
- UEMA/UEEA : ***U**nité d'**E**nseignement **M**aternelle/**E**lémentaire **A**utisme*
- VA(I)S : ***V**ie **A**ffective (**I**ntime) et **S**exuelle*

ARDESAT

Jimmy TABAREC – Directeur APAHRC et ESAT Arc en Ciel - ARDESAT

1. Plan de transformation des ESAT (1/6)

A venir :
projet de loi
pour le plein
emploi

2021,
élaboration du
Plan de
transformation
des ESAT



Article 136 de la loi
n° 2022- 217 du 21
février 2022 relative à
la différenciation, la
décentralisation, la
déconcentration et
portant diverses
mesures de
simplification de
l'action publique
locale.

21/06/2023

JO du 22/02/2022

CIRCULAIRE N°
DGCS/SD3/2022/1
39 du 11 mai 2022
relative à la mise
en œuvre des
mesures du plan
de transformation
des
établissements et
services d'aide
par le travail
(ESAT)

CIRCULAIRE N°
DGCS/SD3/2022/146 du
13 mai 2022 relative au
cahier des charges de
l'appel
à projets des ARS dans le
cadre du fonds
d'accompagnement
de la transformation des
établissements et
services d'aide par le
travail (FATESAT)

Décret n° 2022-1561 du
13 décembre 2022 relatif
au **parcours
professionnel et aux
droits des travailleurs
handicapés admis en
établissements et
services d'aide par le
travail.**

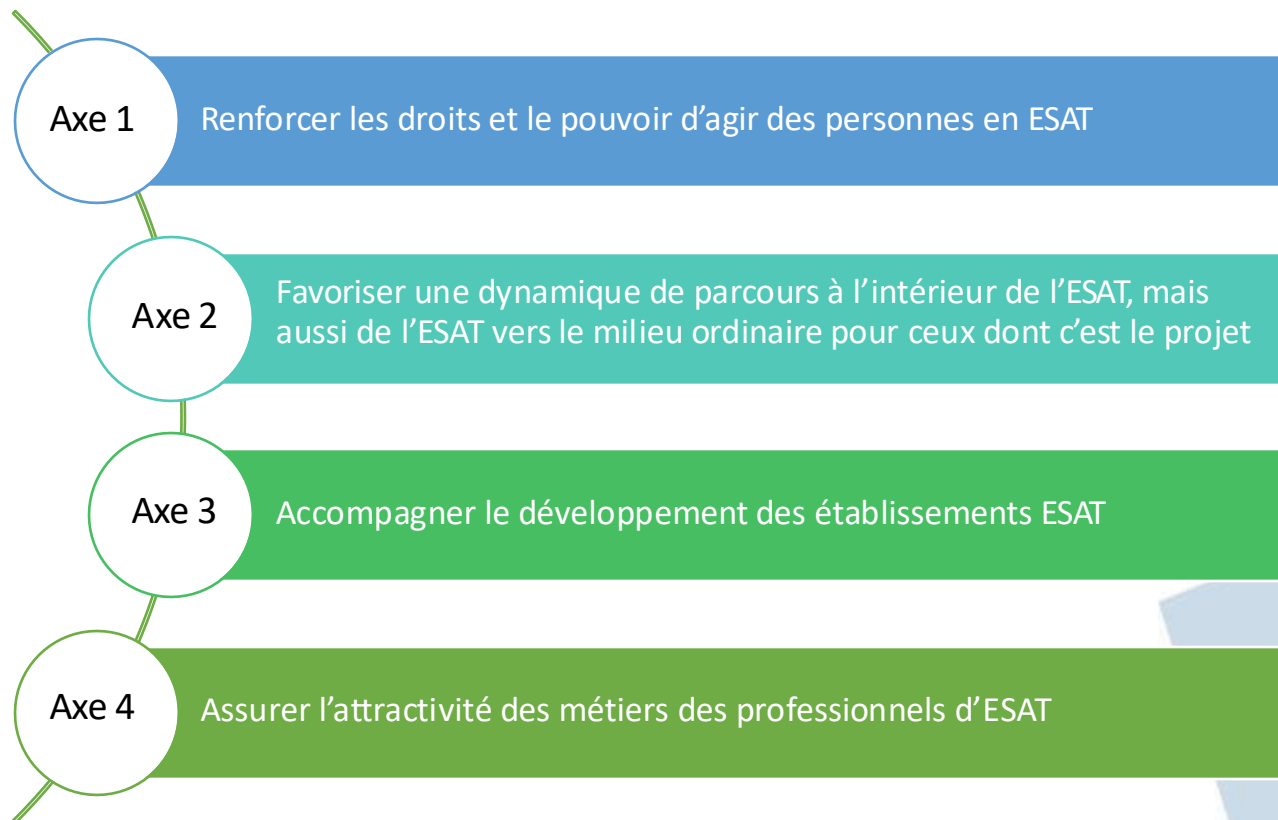


Décret n° 2022-1614
du 22 décembre 2022
relatif au **calcul de
l'allocation aux adultes
handicapés en cas
d'activité simultanée et
à temps partiel en
milieu ordinaire et dans
un établissement et
service d'aide par le
travail**

1. Plan de transformation des ESAT (2/6)



Plan construit autour de 4 axes :



21/06/2023

3
0

1. Plan de transformation des ESAT (4/6)



Lutter contre les effets filières

- Le milieu ordinaire est considéré comme un droit universel, notamment via le SPE
- Possibilité d'allers-retours entre milieu protégé et milieu ordinaire sans avoir besoin d'une nouvelle décision de la CDAPH

Parcours renforcé en emploi

- **Parcours renforcé en emploi** (Art. R. 5213-1-2 Code du travail):
 - ✓ accompagnement par l'ESAT dans le cadre d'une convention d'appui (ESAT + employeur, et éventuellement SAVS),
 - ✓ suivi de cette convention par l'ESAT, en lien avec la plateforme départementale chargée du dispositif d'emploi accompagné, pendant une durée d'un an, renouvelable deux fois,
 - ✓ à l'échéance de la convention d'appui, accompagnement du travailleur par la plateforme départementale chargée du dispositif d'emploi accompagné, sur décision de la CDAPH.
- **Droit au retour permanent en ESAT** : en cas de rupture de son contrat de travail (licenciement, démission, ...), le travailleur est réintégré de plein droit en ESAT.
Expiration orientation + Fin de la convention = Pas d'obligation de droit au retour (FAQ DGCS)



21/06/2023

3
1

1. Plan de transformation des ESAT (5/6)

Cumul d'activité temps partiel ESAT / MO

Art. R. 243-3 du CASF (décret du 13.12.22)

- **Où ?** Auprès de toute personne morale de droit public ou privé (y compris les EA) ou d'une personne physique, sauf l'employeur chez qui le travailleur exerce déjà une MAD.
- **Contrats :** CDD, CDI, intérim, mise à disposition, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative-emploi, contrat d'apprentissage et de professionnalisation.
- **Impacts :**
 - Importance de l'annualisation de l'aide au poste
 - La rémunération en milieu protégé **ET** en milieu ordinaire sont prises en compte pour le calcul de l'AAH

1. Plan de transformation des ESAT (6/6)

Perspectives

- Ne pas sous-estimer la fragilité et le besoin d'accompagnement des personnes accueillies en ESAT
- L'enjeu n'est pas tant la sortie d'ESAT que le maintien dans l'emploi ordinaire (et savoir gérer les allers-retours)
- Réussir les transitions vers le milieu ordinaire implique de combiner :
 - Une solvabilisation de l'entreprise qui embauche
 - Une ingénierie humaine d'accompagnement
 - Un intéressement financier des travailleurs
 - De faire évoluer les représentations collectives sur le handicap
- Des indicateurs de suivi pour objectiver les actions mises en œuvre par les ESAT

VYV 3 - Plate-forme Emploi accompagné

Sophie ACKHAVONG - Responsable de service – VYV3

L'emploi accompagné : un concept novateur

L'objectif de l'emploi accompagné est d'apporter un soutien aux adultes en situation de handicap et à leurs employeurs, publics ou privés.

C'est une combinaison entre un accompagnement professionnel et un accompagnement médico-social.

Le job coach intervient sur :

- la recherche d'emploi,
- le maintien dans l'emploi pour les personnes déjà en poste ou celles qui viennent d'accéder à un emploi à la suite du parcours.

20 accompagnements par ETP job coach.

Public

Le dispositif s'adresse aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- **demandeurs d'emploi**, pour soutenir leur recherche d'emploi et leur intégration,
- **salariés privés et agents publics**, en poste, pour sécuriser durablement leur emploi.

Cette forme d'accompagnement spécifique correspond particulièrement aux situations requérant une **intervention humaine** et répond aux besoins des personnes présentant des **difficultés de communication** et **d'interaction sociale**.

L'emploi accompagné doit être mobilisé en subsidiarité du droit commun.

Les spécificités de l'emploi accompagné

- Un accompagnement de la **personne**, mais aussi de **l'employeur et des collègues**
- Réalisé par un job coach, **référent unique**, qui intervient en lien privilégié avec l'environnement de la personne
- Un accompagnement individualisé, sur le long terme, sans durée prédéterminée
- Dont l'intensité **varie** en fonction des besoins exprimés de la personne ou de l'employeur.

Les bénéfices de l'emploi accompagné

- Permettre un accès au marché du travail plus rapide pour des personnes éloignées de l'emploi du fait de leur handicap.
- Sécuriser un recrutement avec la possibilité de recourir au conseiller en emploi accompagné aussi souvent et aussi longtemps que nécessaire.
- Éviter des incompréhensions avec un collaborateur en poste susceptibles d'impacter la relation de travail.
- Limiter des arrêts de travail liés à des situations de handicap invisibles

Mode d'emploi

Il existe une plateforme emploi accompagné par département.

Un demandeur d'emploi ou un salarié en poste peuvent bénéficier de cet accompagnement sur prescription :

- soit de la MDPH/ MDA
- soit de France Travail, Cap emploi ou d'une Mission Locale.

Les demandes sont étudiées en équipe pluridisciplinaire.

Quelques chiffres

- Aujourd'hui, tous les départements sont couverts par une Plateforme d'emploi accompagné
- Environ 10000 personnes sont suivies en France
- Sur le 49, 131 personnes sont actuellement accompagnées
- La moitié est suivie en emploi
- 8 job coach répartis sur le département

Contact

Sophie ACKHAVONG, responsable de service

sophie.ackhavong@vyv3.fr

06 35 88 65 71